

ENGAGEMENTS & QUALITE

LA GARANTIE SATISFACTION

(Conditions applicables à compter du 1er Février 2014)

L'ensemble des engagements est valable dans l'ensemble des points de vente OPTICEO

Garantie casse monture et verres 2 ans

Votre opticien OPTICEO s'engage à réparer ou à défaut remplacer gratuitement (si la réparation est impossible) par un produit identique ou équivalent votre monture contre tout type de casse et à vie contre tout vice caché ou défaut de fabrication.

Votre opticien OPTICEO s'engage à remplacer vos verres à l'identique contre tout vice caché ou défaut de fabrication en cas de casse avec franchise de 50 % à votre charge sur le prix du nouveau verre.

Limitée à un remplacement par élément, même correction pour les verres, sur présentation des pièces endommagées *

Garantie adaptation 1 mois tous types de verres

Votre opticien OPTICEO s'engage à vous apporter entière satisfaction et en cas d'inadaptation visuelle, remplacera les verres si nécessaires pendant 1 mois. Dans le cas des verres progressifs, votre opticien OPTICEO s'engage à échanger vos verres progressifs par une paire de verres vision de loin et une paire de verres vision de près (la garantie adaptation verres exclut la fourniture gratuite d'une monture supplémentaire). Limitée à un échange. *

Garantie adaptation lentilles de contacts

Votre opticien OPTICEO s'engage à échanger les lentilles traditionnelles en cas d'inadaptation, d'intolérance, casse et déchirure pour vous garantir un confort optimal. La garantie est celle donnée par le fabricant ou distributeur de la lentille. Un délai d'un mois vous est garanti par l'Opticien OPTICEO. Les lentilles jetables sont exclues de la garantie.

Garanties spécifiques pour les enfants jusqu'à 16 ans :

L'Opticien OPTICEO s'engage à changer gratuitement les verres autant de fois que nécessaire sur la vie de l'enfant dans le cas de modification de sa vision (voir conditions en magasin et uniquement en conformité avec le décret en vigueur relatif aux dispositions de l'enfant jusqu'à ses 16 ans).

L'Opticien OPTICEO s'engage à changer gratuitement les verres et la monture autant de fois que nécessaire sur la vie de l'enfant en cas de casse et même dans le cas de rayures prononcées pour les verres (voir conditions en magasin et uniquement en conformité avec le décret en vigueur relatif aux dispositions de l'enfant jusqu'à ses 16 ans).

Prêt de montures pour faciliter le choix client

Votre opticien OPTICEO s'engage à vous prêter sur demande un coffret de montures pour essayer et choisir tranquillement chez vous. Une garantie d'un montant équivalent au prix des montures emportées vous sera demandée et cette offre n'est disponible que pour les clients et non les prospects.

Entretien et ajustage gratuits

Pour vous assurer un confort optimal et permanent, l'Opticien OPTICEO est à votre disposition pour effectuer tous les réglages nécessaires : ajustage et nettoyage complet à vie.

Facilités de paiements & Remboursement de la différence

L'Opticien OPTICEO s'engage à vous proposer au client des facilités de paiement et dans le cadre de son engagement sur le prix si vous trouvez moins cher ailleurs, OPTICEO vous rembourse la différence ; (voir conditions en magasin).

Opticien Solidaire

L'Opticien OPTICEO s'engage à racheter, collecter et recycler les anciennes lunettes de tous les concitoyens (voir conditions en magasin ou sur www.opticeo.fr) et OPTICEO propose un équipement de qualité à partir de 29 euros en vision simple et 89 euros en vision progressive.

« LA GARANTIE SATISFACTION » est valable pour un équipement acquis dans un magasin OPTICEO, à compter de la date de livraison, sur présentation du carnet de vue ou d'une facture, et dans l'ensemble des points de vente OPTICEO.

Ces garanties excluent toute indemnisation et/ou remboursement au profit du client.

Les lunettes solaires sans correction, les pré-montées, les lunettes de sécurité ainsi que les éléments de remplacement fournis dans le cadre de la présente garantie sont exclus de la « Garantie Satisfaction ».

Dans le cas où le fournisseur facture des frais de port suite à un SAV ou échange, le montant est refacturé au client à l'euro près sans aucun autre bénéfice.